



# Pèlerinage à Lourdes

Du 20 juillet au 25 juillet 2023

FICHE D'INSCRIPTION N°  
INDIVIDUELLE (Diaconie)

Clôture des inscriptions au 20 mai  
Hausse du prix de 50€ à c/ du 10 mai

Renseignements et inscriptions auprès du service Diaconie et soin : 04 38 38 00 51

**Direction des pèlerinages** - 12, place de Lavalette - CS 90051 - 38028 GRENOBLE Cedex 1 - Tél : 04 38 38 00 36  
pelerinages@diocese-grenoble-vienne.fr - Permanences : mardi 8h30 à 12h00 - jeudi 13h45 à 16h30  
N° immatriculation ATOUT France : IM038110025 - N° contrat MSC Pro : 0020820035000287 - N° client Garantie financière : ATRADIUS N°543870

**J'accepte de me mettre au service avant ou pendant le pèlerinage :**

Musicien (si oui préciser \_\_\_\_\_)  Chorale

Mme Mr : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de Naissance\* : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_ Paroisse : \_\_\_\_\_

Tél portable : \_\_\_\_\_ (obligatoire) Je viens pour la 1<sup>ère</sup> fois à Lourdes avec le diocèse  oui  non

(\*Pour les mineurs, remplir une fiche sanitaire de liaison **et** pour ceux non accompagnés de leurs parents, remplir une autorisation parentale. Documents à demander à la direction des pèlerinages ou à télécharger sur le site du diocèse).

**Personne hors pèlerinage à contacter en cas d'urgence au cours du pèlerinage (à compléter obligatoirement) :**

M. Mme : NOM \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Tél fixe : \_\_\_\_\_ Tél portable : \_\_\_\_\_ Lien de parenté : \_\_\_\_\_

Je prépare ou je viens de recevoir un sacrement de l'initiation chrétienne (baptême, confirmation, eucharistie)

**VOYAGE EN CAR :** Notez vos préférences pour le départ en indiquant un deuxième lieu possible

- Grenoble : Notre Dame de Sion (Parking de la piscine Louise Michel, derrière Saint Pierre du Rondeau)
- Nivolas-Vermelle au lycée Saint Marc (à proximité de Bourgoin-Jallieu)
- Sainte Colombe au lycée Robin, à côté de la piscine (à proximité de Vienne)

**PRIX DU SEJOUR par personne CHAMBRE DOUBLE ou TRIPLE :** Il comprend les frais d'inscription, le transport et l'hébergement en pension complète du dîner du 1<sup>er</sup> jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour : **hausse de 50 € à partir du 10 mai 2023.**

Catégorie 1 : 498 € - → Hôtel 3\* (à 200 mètres du sanctuaire)

Catégorie 2 : 447 € - → Hôtel 2\* (à 500 mètres du sanctuaire)

Catégorie 3 : 407 € - → Hôtel 2\* (à 800 mètres du sanctuaire)

Adulte

Enfant

Les enfants de -10 ans bénéficient d'une réduction de 100€.

Diaconie

18-35 ans Billy've : Village des jeunes (les repas sont préparés par le groupe)  253 € (tente personnelle)  276 € (chalet)

DON possible voir au dos.

Je désire partager ma chambre avec : \_\_\_\_\_

Je désire une chambre :  1 lit  2 lits  couple  3 lits

Je désire partager une chambre, indiquer les nom et prénom des autres personnes (ou avec la/les personnes que vous m'aurez indiquée(s)) : \_\_\_\_\_

Si nous ne pouvons pas répondre à votre demande, vous serez placé(e) en chambre individuelle et un supplément vous sera demandé.

Pour votre confort, merci de nous signaler vos régimes alimentaires ou toutes difficultés que vous jugez utiles de nous communiquer : \_\_\_\_\_

Handicap éventuel  moteur  mental

ou  personne souffrant d'obésité Autre \_\_\_\_\_



## Ordre du chèque pour l'inscription : DIRECTION DES PELERINAGES

Règlement par chèques vacances acceptés (selon date de validité)

Séjour		Adulte		MODE DE REGLEMENT : (cadre réservé au secrétariat)	Date(s)	Montant(s)
		Enfant				
Supplément chambre individuelle selon cat			-			
catégorie 1 :		+ 135 €				
catégorie 2 :		+ 105 €				
catégorie 3 :		+ 85 €				
Séjour enfant -10 ans : - 100 €			-			
<b>Sous-Total</b>						
Hausse à partir du 10 mai + 50 €			+			
Bon de tombola (hospitalité)			-			
Aide financière diaconie			-			
<b>TOTAL D'Û</b>						
				<b>TOTAL Réglié</b>		

Le montant total du pèlerinage est à régler à l'inscription. Un paiement fractionné est possible, le pèlerinage devant être soldé avant le 4 juillet 2023.

**DON à l'Association Diaconale Diocésaine** : son objet est d'aider financièrement des personnes dans le besoin à participer aux événements diocésains dont ce pèlerinage à Lourdes.

**Votre DON est déductible des impôts** (règlement par chèque séparé)

**Ordre du chèque** : Association diaconale du diocèse de Grenoble-Vienne \_\_\_\_\_ €

**Respect des conditions sanitaires exigé à la date du séjour.**

**Conditions Générales et de participation financière** : Nos pèlerinages sont effectués selon les conditions générales conformes aux articles L211-1 à L211-23 du Code du Tourisme actualisé au 1<sup>er</sup> juillet 2018, aux dispositions des articles R211-1 à R211-40 du même code, ainsi que des arrêtés fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de voyages et de séjours. Un résumé de vos droits est à votre disposition, conformément à l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2018. L'ensemble des garanties de la Mutuelle St Christophe est également consultable. Tous ces documents sont à votre disposition au bureau des pèlerinages, aux horaires des permanences, et sur le site du diocèse, rubrique « vivre sa foi », page « pèlerinages diocésains », bouton « conditions générales » [https://www.diocese-grenoble-vienne.fr/CGV\\_pelerinages.html](https://www.diocese-grenoble-vienne.fr/CGV_pelerinages.html)

**Conditions particulières** : Les conditions particulières de ce pèlerinage sont constituées du programme prévisionnel, des caractéristiques des hébergements et des moyens de transport, de la liste des prestations comprises ou non comprises, des conditions de règlement et d'annulation. Elles sont disponibles au bureau des pèlerinages pendant les permanences, et sur le site du diocèse uniquement pendant la période des inscriptions.

**Conditions d'annulation** : En cas d'annulation avant le départ de la part du pèlerin, une somme de 60 € sera retenue par la Direction des Pèlerinages pour frais de dossier, le reste sera remboursé. En cas d'annulation avant le départ de la part du pèlerin pour cause médicale justifiée, la somme versée lui sera intégralement remboursée. En cas d'impossibilité de partir pour un pèlerin, il peut céder sa place à une autre personne qui accepte les conditions du présent voyage. En cas d'annulation, avant le départ, de la part de la direction des Pèlerinages (par exemple nombre d'inscrits inférieur au minimum indiqué) l'intégralité du montant versé par le pèlerin lui sera remboursée, sans qu'il puisse prétendre à une indemnité supplémentaire.

**Information sur les données personnelles** : Les informations recueillies sont utilisées à des fins de traitement de votre inscription et de gestion du pèlerinage. En m'inscrivant, j'accepte que la direction des pèlerinages du diocèse de Grenoble-Vienne utilise mes coordonnées pour m'envoyer ses propositions de programmes. Les données seront conservées tant que je resterai en contact avec la direction des pèlerinages. Aucune information ne sera ni cédée, ni transmise à un tiers. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, renforcée par le RGPD du 24 avril 2016 mis en application le 25/05/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, suppression ou rectification des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant par email à : protectiondesdonnees@diocese-grenoble-vienne.fr

En m'inscrivant, j'autorise la direction des pèlerinages à utiliser, uniquement dans le cadre de son activité, les photos et vidéos qui pourraient être prises de moi. En signant ce bulletin, je reconnais avoir pris connaissance du programme prévisionnel, des conditions de transport et d'hébergement, de la participation financière, ainsi que des conditions générales et des garanties de la Mutuelle Saint Christophe. **Je fais une copie de ce bulletin qui fait office de contrat que je conserve.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

**NE RIEN INSCRIRE MERCI**